

# District de la Sarthe de Football



## COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES U18-U15-U13 Procès-verbal N°08/2019 Réunion du 30 janvier 2020



Président	Patrick VAUCEL		
Patrick VAUCEL	Présent	Vincent NOYER	Présent
J-Bernard ROUSSEAU	Présent	Philippe VIVET	Excusé
Kévin ALLIOT	Présent	Patrick REIGNER	Excusé
Pierre BERICH	Excusé	Meddy CHAUVINEAU	Présent
Thierry FERNANDO	Présent	Vincent GARNIER	Présent
Bernard GUEDET	Excusé	Florian FREMEAUX	Excusé
Julien GOUVERNEUR	Présent		

### Préambule :

M. Patrick VAUCEL, membre du club des JS Couaines (502544), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Jean Bernard ROUSSEAU, membre du club des JS Couaines (502544), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Kevin ALLIOT, membre du club de US Oizé (522035), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Pierre BERICH, membre du club du FC Ecommoy (509947), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Thierry FERNANDO, membre du club des JS Couaines (502544), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Julien GOUVERNEUR, membre du club de l'US Bazouges (517454), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Vincent NOYER, du club de Beaumont SA (501978), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Patrick REIGNER, membre du club des JS Couaines (502544), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Philippe VIVET, membre du club du CO Château du Loir (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Florian FREMEAUX, Meddy CHAUVINEAU Vincent GARNIER, ETD du DISTRICT de la SARTHE, pourront prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

### 1. Validation du PV N°7 du 19 décembre 2019

### 2. Homologation des résultats et classements

La commission homologue les résultats jusqu'au 25 janvier 2020 (sous réserve des dossiers en cours).

### 3. Validation des Forfaits

Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)

Application d'une amende de 20€ par match forfait selon les dispositions financières du D72

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
U16 U17 U18 - D2 Phase 2 / Phase 2	B	581664	Le Mans Inter 1	FM 22146063	54984.2 18/01/2020
U16 U17 U18 - D3 Phase 2 / Phase 2	B	581664	Le Mans Inter 2	FM 22151471	55822.1 18/01/2020
U14 U15 - D3 Phase 2 / Phase 2	C	517454	Ent Anjou Sud Sarthe 2	FM 22149541	55220.1 25/01/2020
U14 U15 - D3 Phase 2 / Phase 2	E	502081	Ent Jsc 2	FM 22149648	55271.1 18/01/2020
				22149652	55275.1 25/01/2020
		509052	Le Mans Ptt 1	FM 22149649	55272.1 18/01/2020
U12 U13 - D3 Phase 2 / Phase 2	B	502419	Gazelec Sp. Le Mans 3	FM 22150221	55558.1 25/01/2020
U12 U13 - D4 Phase 2 / Phase 2	B	538773	Ent Cherre 2	FM 22163900	55957.1 25/01/2020
U12 U13 - D4 Phase 2 / Phase 2	D	553180	Auvers Poille U.C. 2	FM 22163954	55983.1 25/01/2020

#### 4. Courriers divers

1. **CR de la réunion à PARIGNE le 24/01/2020 pour la Coupe dép. U13.** Pris connaissance.
2. **Mail de Mamers SA => déplacement à Mayenne – U13-ID. Equipe recevante absente. Le District 53 prend en charge les frais de déplacement du club de Mamers.** Pris connaissance.
3. **Courrier de la LFA –Règles du foot à 8 saison 2020-2021.** Pris note.
4. **Demande du FC Mans => faire jouer une joueuse U17 en U15 Garçons**  
La commission prend connaissance de la demande du club du Mans FC pour faire jouer une joueuse U17F en U15G. La commission décide de transmettre ce dossier au bureau du Codir.
5. **Courrier de M. Crochard, dirigeant USAP U15.** La commission transmet à la cellule de Veille et au Président du district.

#### 5. Etude des dossiers

##### **Courrier de l'OS Dollon => réclamation concernant la disqualification en Futsal U13-D3 de l'Ent Dollon Le Luart 2.**

La commission,

- Prend connaissance du mail de l'OS Dollon du 25 janvier 2020 -
- Comprend la déception des joueurs ainsi que la problématique des effectifs pendant les vacances scolaires. Le but de ces rassemblements Futsal étant de faire évoluer les jeunes en respectant l'équité sportive en équipe de même niveau -
- Maintient sa décision de disqualifier Ent Dollon Le Luart 2 sans application de l'amende.

##### **Courrier du GJ Belinois => réclamation concernant la disqualification en Futsal U15 – D3**

La commission,

- Prend connaissance du mail du GJ Belinois du 24 janvier 2020 –
- Entend que les 2 équipes évoluent même niveau et que les mouvements de joueurs sont autorisés habituellement –
- Toutefois, 4 joueurs ont participé avec l'équipe 2 le 04/01 puis avec l'équipe 1 le 12/01, et c'est sur ce point que la commission a pris la décision de vous disqualifier. Un joueur ne peut prendre part aux rencontres Futsal pour 2 équipes différentes.
- Comprend que la problématique des effectifs pendant les vacances scolaires, mais le but est d'offrir une compétition équitable pour tous.
- Maintient sa décision de disqualifier l'équipe du GJ Belinois 2.

#### 6. Mise à jour des championnats

##### **JOURNEE NON JOUEE DU 14/12/2020 :**

- U17 D1 & D2 – U18 D1 & D2 => report au samedi 14 mars 2020
- U18 D3 - U15 D1/D2/D3 => report au samedi 16 mai 2020
- U13 D1/D2/D3 => report au samedi 9 mai 2020

### **Autres matchs remis :**

- U13 – U15 – U17 – U18 : report aux 15/02 (sauf qualifiés finales futsal) et/ou 29/02... A ce jour, beaucoup de rencontres sans date. Elles seront positionnées sur les tours de coupes si équipes éliminées.
- Matchs coupe non joués U15 & U18 => report au samedi 29 février 2020
- U13 : Journée du 1<sup>er</sup> février reportée au Samedi 7 mars 2020

### **CALENDRIER COUPE ET CHALLENGE U15 & U18 :**

- Samedi 21 mars 2020 : 1/8<sup>ème</sup> de finale de la coupe // Journée rattrapage challenge du district
- Samedi 25 avril 2020 : 1/4 de finale de la coupe // 1/8<sup>ème</sup> de finale du challenge
- Samedi 9 mai 2020 : 1/2 finale de la coupe // 1/4 de finale du challenge
- Samedi 16 mai 2020 : 1/2 finale du challenge
- Jeudi 21 mai 2020 : Finales coupe et challenge à Parigné l'Evêque

### **CALENDRIER COUPE U13 :**

- Rassemblements non joués du 1<sup>er</sup> février => report au 29 février (annulation des matchs de retard dans ce cas). Possibilité de faire les rencontres un mercredi également.
- décalage de la Journée de championnat du 01 février 2020 au 07 mars 2020)

### **Calendrier prévisionnel pour report de match :**

- Samedi 11 avril 2020
- Sur les tours de coupe si équipe éliminée (U15/U18 : 21/03 et 25/04 – U13 : 04/04 et 25/04)
- Si journée complète => en Mai (23)

## **7. Analyse FMI**

12/01/2020	U14 U15 – D3 Phase 2	Ent Courgains Bonne 2	Changé Fem 4	15€ (club jaune)
18/01/2020	U14 U15 - D3 Phase 2	Ent Dollon 1	Mamers SA 2	15€ (club jaune)
25/01/2020	U14 U15 - D3 Phase 2	Cherré E.S. 1	Ent La Ferté 2	15€ (club jaune)

## **8. Le Futsal**

Equipes qualifiées pour les finales Futsal U13 & U15 => samedi 15 février 2020

**U13 Inter-District** : Château du Loir CO 1 - Le Mans SOM 1 - Coullaines JS 1

**U13 1<sup>ère</sup> Division** : La Ferté Bernard VS 1 - Portes du Maine Ent. 1 - Château du Loir CO 2- La Suze Roézé GJ 1 - Ent. Savigné Sillé 1 - Le Mans Union Sud 1

**U13 2<sup>ème</sup> Division** : Le Mans Villaret AS 3 - Aune GJ 1 - Guécélard US 1 - Le Lude JS 1 - Mulsanne Téléché AS 2 - Ent. Vibraye 1 - Antonnière GJ 1 - Auvers-Poillé UC 1

**U13 3<sup>ème</sup> Division** : GJ Bocage Ouest Manceau 2 - Antonnière GJ 2 - Ent. Portes du Maine 2 - La Suze Roézé GJ 2 - Mamers SA 2 - Aune GJ 2 - Pays de Sillé FC 1 - Anille Brayé 2

**U13 4<sup>ème</sup> Division** : Ent. Allonnes USAP 2 - Auvers Poillé UC 2 - Neuville AS 2 - Ent. Vibraye 2 - Ent. Sud Est Manceau 4 - Changé CS 3

**U15 1<sup>ère</sup> Division** : Nord Est Manceau GJ 1 - Savigné l'Evêque US 1 - Le Mans SOM 1 - Ent. Val de Sarthe 1

**U15 2<sup>ème</sup> Division** : Ent. Oizé Cérans 1 - Arnage Pontlieue US 1 - Bocage Ouest Manceau GJ 1 - VJSP GJ 1  
Le Mans Internationale 1

**U15 3<sup>ème</sup> Division** : La Flèche RC 3 - Nord Est Manceau GJ 2 - Marolles les Braults SC 1 - Changé CS 2 - Ent.  
Champ. Conlinoise JS 2 - Belinois UC GJ 1 - Ent. Courgains Bonnetable 2 - Bocage Ouest  
Manceau GJ 2

**Lieux des finales :**

U13 Inter-Districts : à Cossé (53)  
U13 D1 : à Château du Loir  
U13 D2 : au Lude  
U13 D3 : à Rouillon (à confirmer)  
U13 D4 : au Mans après-midi (Sources)  
U15 D1 : au Mans matin (Sources)  
U15 D2 : à Arnage (à confirmer)  
U15 D3 : à Yvré l'Evêque

**9. Questions diverses**

**Prévision des Play-Offs – Groupes de 6**

U17 + U18 D1 et D2 ⇒ 28 mars 2020 ; 04 avril 2020 ; 02 mai 2020 ; 16 mai 2020 (+ 23 mai 2020)

**Point récompenses Fin de saison**


**Réflexion sur la diminution du nombre de licenciés lors du passage de U13 à U14.**

Voir pour établir un tableau récap / club afin d'en comprendre les raisons (consultation clubs / district)

---

**Prochaine réunion : Jeudi 5 mars 2020 à 18h00**

Le Président du District  
Franck PLOUSE.



Le Président de la commission  
Patrick VAUCEL.

